

**PRÉFET DU CHER**

**Direction départementale  
des Territoires**

**Service Environnement et  
risques**

**Bureau Gestion de la  
Ressource en Eau**

**MOTIFS DE LA DÉCISION  
SUITE A LA CONSULTATION DU PUBLIC**

Arrêté préfectoral relatif à la désignation d'un organisme unique chargé de la gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole dans les départements du Cher et de l'Indre sur les bassins versants du Cher et de l'Arnon

Affaire suivie par : Lise RENAULT

☎ : 02 34 34 62 39

📠 : 02 34 34 63 04

✉ : [ddt-ser-bgre@cher.gouv.fr](mailto:ddt-ser-bgre@cher.gouv.fr)

Bourges, le **28 JUIN 2019**


Le projet d'arrêté préfectoral a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 22 avril 2019 au 20 mai 2019.

L'autorité administrative qui prend la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

Aucune remarque n'a été formulée lors de la consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral.

Suite à l'absence de remarque recueillie lors de la consultation du public, aucune modification n'est apportée au projet d'arrêté.

La Préfète,



**Catherine FERRIER**